

Session spéciale du conseil municipal tenue le lundi 10 décembre 2018, à 19 h au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

Mme Lise Trudel	Maire-suppléante
M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
M. Michaël Julien	Conseiller siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Assistait également Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **POINTS À DISCUTER**

- a) Avis de motion et présentation du projet de règlement imposant les taxes foncières et non foncières et l'adoption du budget pour l'année 2019 incluant le programme des immobilisations
- b) Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Dossier numéro 00027138-1-34115 (3)-2018-05-25-15
- c) Levée de l'assemblée

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET NON FONCIÈRES ET L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019 INCLUANT LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS**

Avis de motion est par la présente donné par Mme Marie-Ève Moisan, à l'effet que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal sera adopté un règlement ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2019 et de fixer les taux de taxes et les tarifs des différents services pour l'année 2019. Le projet de ce règlement est présenté au membre du conseil.

285-10-12-18

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DOSSIER NUMÉRO 00027138-1 – 34115 (3) – 2018-05-25-15**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée par le député, est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement :

- QUE le conseil approuve la réalisation des travaux et les dépenses d'un montant de 11 808.05 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;
- QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, de même que la reddition de compte en lien avec le dossier numéro 00027138-1 – 34115 – 2018-05-25-15.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par Mme Lise Trudel, maire-suppléante, à 20 h 35.

Madame Lise Trudel  
Maire-suppléante

Madame Nancy Clavet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lise Trudel, maire-suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.